



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 11 AVRIL 2019**

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre Bessy, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Stéphanie PERNOD, Priscillia ARVIN-BEROD, Jessica BRETON.

ABSENTS EXCUSES : Jean LABROUSSE, Claude JOND, Florence ENCINAS

PROCURATIONS : Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND donne pouvoir à Yann JACCAZ

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du code Général des collectivités territoriales, Madame Jessica BRETON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la SEANCE du 21 mars 2019

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2019, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 21 mars 2019 est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019

QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION

DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre Administration-finances

1/ Plan Local de l'Habitat : demande de subvention

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 MARS 2019

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre Bessy, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Stéphanie PERNOD, Priscillia ARVIN-BEROD, Jessica BRETON.

ABSENTS EXCUSES : Jean LABROUSSE, Claude JOND, Florence ENCINAS

PROCURATIONS : Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND donne pouvoir à Yann JACCAZ

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du code Général des collectivités territoriales, Madame Jessica BRETON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la SEANCE du 21 mars 2019

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2019, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 21 mars 2019 est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019

QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION **DE MONSIEUR LE MAIRE**

Chapitre Administration-finances

1/ Plan Local de l'Habitat : demande de subvention

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) apporte une aide à la création de logements sociaux, à hauteur de 40 €/m² de surface utile soit 32 796€. Le bailleur social SA Mont-Blanc préparant 12 logements locatifs aidés pour la commune de Praz-sur-Arly (chalet Sylvand derrière l'église), il convient de demander la subvention à la CCPMB.

Il est précisé que le chantier de construction a démarré début avril.

Approuvé à l'unanimité

2/ Plan stratégique en faveur des zones humides

M. Pierre BESSY présente le nouveau plan de financement des actions du plan de gestion des zones

humides de la commune, dont le coût s'élèvera à 117 147,25 € TTC entre 2019 et 2021. L'Agence de l'Eau s'est retirée de l'opération. En revanche, le Conseil Régional (4,8% de participation à l'opération) rejoint le Conseil Départemental (68,4% de participation) et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (14,1% de participation). Le reste à charge pour la commune sera donc de 14 836,75 €.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre foncier - urbanisme

3/ Servitude tout usage plan de Cassioz

Monsieur le Maire explique que la mairie a négocié une servitude de passage avec le propriétaire des parcelles B2458P, B2460P et B2461P. Il s'agit de parcelles qui seront touchées par la voie d'accès au futur plan d'eau. A terme, l'objectif serait d'acquérir ce foncier.

Approuvé à l'unanimité

4/ Acquisition parcelle A3745 route de Bellevarde

M. Jean-Paul JACCAZ propose d'acquérir la parcelle A N°3745, qui est une partie déjà goudronnée de la route de Bellevarde. Comme toujours, lorsqu'il s'agit de régularisation de voirie, le terrain est cédé gratuitement à la commune.

Approuvé à l'unanimité

5/ Acquisition parcelle B 2143P

Monsieur le Maire explique que cette bande de 204 m² sera destinée, à terme, à la réalisation du début de la voie d'accès au futur plan d'eau de Cassioz. Le propriétaire est d'accord pour la rétrocéder à la commune au prix de 7,5 € / m² (ce prix est identique pour l'ensemble des propriétaires concernés par le projet de lac). Il s'agit d'un agriculteur exploitant le secteur et qui soutient le projet, demandant simplement à ce que la mairie installe bien une clôture le long des pâtures afin d'éviter que le public ne vienne endommager les prairies.

Approuvé à l'unanimité

6/ Acquisition parcelle B 2142P

Monsieur le Maire propose de régulariser une portion de la route du Plan de Cassioz. Il s'agit donc d'une acquisition gratuite.

Approuvé à l'unanimité

7/ Acquisition de parcelles route des Nards

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit, là encore, de régulariser des portions de voirie, cédées gratuitement par le propriétaire. Les parcelles concernées sont numérotées B N°2605, 2606 et 2608.

Approuvé à l'unanimité

8/ Lancement de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

M. Jean-Paul JACCAZ expose qu'il convient de lancer une première modification simplifiée du PLU approuvé le 5 février 2018.

L'objectif est, d'une part, d'autoriser le changement de destination pour deux chalets d'alpage (Butte et Evettes).

D'autre part, le règlement de la zone N (naturelle) ne permet pas, actuellement, d'autoriser l'aménagement de nouvelles exploitations agricoles. Il convient donc de corriger cette omission.

Une modification simplifiée suffit pour corriger ces points. Il est donc proposé de lancer la procédure.

Mme Solange COOKE demande si la Butte est bien le chalet appartenant à la mairie de Megève et pour laquelle un projet de restaurant est annoncé. Monsieur le Maire confirme cette information et précise que la mairie de Megève lance un appel à projet en ce sens.

Approuvé à l'unanimité

9/ Lancement de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

M. Jean-Paul JACCAZ propose de lancer une déclaration de projet concernant le zonage du futur bâtiment où sont prévus la halte-garderie et les locaux de l'ESF, près de l'usine à neige. Ce projet était prévu auparavant dans la zone 1AUt où est prévu le futur quartier des Varins. Mais, après réflexion, son emplacement aura bien plus de sens près du téléski des Babys, en zonage As. Une procédure de mise en compatibilité du PLU est donc nécessaire.

Approuvé à l'unanimité

10/ Indemnités de pistes de ski alpin

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé des conventions avec les propriétaires des terrains du domaine skiable, pour le passage des pistes et des remontées mécaniques. Ces conventions stipulent que les indemnités de passage sont réévaluées chaque année en fonction de l'évolution du prix du forfait journée de ski alpin. La hausse ayant été de 1,99%, il est proposé d'augmenter d'autant les indemnités.

Approuvé à l'unanimité

11/ Indemnités pistes de ski nordique

Monsieur le Maire explique que les indemnités, sur le domaine nordique, sont indexées elles aussi sur le prix du forfait journée de ski alpin. Les indemnités doivent donc augmenter de 1,99%.

Approuvé à l'unanimité

12/ AURA – demande de subvention

Mme Priscillia ARVIN-BEROD explique que, dans le cadre des travaux forestiers prévus cette année, pour un montant de 5 080 €, la mairie peut bénéficier d'une subvention de 1 524 € de la part du Conseil Régional. Le Conseil Municipal est invité à solliciter cette subvention.

Approuvé à l'unanimité

13/ GER 2019 route des Essertets

M. Jean-Paul JACCAZ rappelle que le Syane envisage de réaliser, pour le compte de la commune, la réhabilitation et l'amélioration du réseau d'éclairage public depuis le carrefour près de l'Orçon jusqu'aux habitations situées au-dessus du centre de vacances des Essertets.

L'opération coûtera 15 534 €, dont 9 103 € à la charge de la commune. Elle devrait être menée cette année.

Approuvé à l'unanimité

14/ Convention de travaux avec le Conseil Départemental

M. Jean-Paul JACCAZ explique que la commune va mener, ce printemps, des travaux le long de la RD1212, entre le rond-point du Tétras-Lyre et le hameau de Tirecorde, afin de changer la canalisation d'eau potable et de prolonger le trottoir. Il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental afin que le chantier soit mené par la commune, y compris pour les enrobés de la RD, dont le coût sera remboursé par le CD74 à la mairie.

Approuvé à l'unanimité

15/ Autorisation de travaux

M. Jean-Paul JACCAZ propose que la commune signe également une convention d'autorisation de travaux pour le chantier présenté dans la question précédente. Ce document sera signé avec les propriétaires du tènement de l'ancien Garage du Crêt du Midi. Le chantier touche, en effet, très légèrement leurs parcelles. Une fois le trottoir réalisé, un géomètre fera un relevé précis du parcellaire impacté afin que la commune l'acquière et l'intègre au Domaine Public.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Opération « nettoyage des berges de l'Arly »

Monsieur le Maire explique qu'une opération sera organisée le mercredi 1er mai (rdv à 9h30 à la salle hors-sacs des Varins). Un appel au public va être lancé pour mobiliser les bénévoles pralins.

Magazine communal

Monsieur le Maire informe les élus que le magazine Pralin(e)s N°8 vient d'être livré en mairie. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres des Pralins inscrits sur les listes électorales à partir du 20 avril.

Course de Ouf

Mme Carine DUNAND annonce que la commune ne s'inscrira pas à la course organisée par le Dauphiné Libéré cette année, faute d'un nombre suffisant de participants. Le fait que l'épreuve se tienne le week-end de l'Ascension pénalise le projet, beaucoup de personnes s'absentant à cette période.

Travaux le long de la RD1212

M. Jean-Paul JACCAZ annonce que les travaux de changement de la canalisation d'eau potable le long de la RD1212 (entre la route de Bellevarde et le rond-point des Rafforts) débiteront fin avril. La circulation routière sera donc régulée par un feu en alternat (pas de fermeture de la route). Seuls les poids-lourds seront déviés vers les Varins.

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20 heures 45.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 12 avril 2019 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en ASSEMBLEE COMMUNALE du 11 avril 2019.

Signé : Jessica BRETON, secrétaire de séance.



Vu pour être affiché le 12/04/2019 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

